



Compte rendu provisoire

Quatre-vingt-onzième session, Genève, 2003

Seizième séance

Samedi 14 juin 2003, 10 heures

Présidence de M. Wojcik

RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
ET RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL:
DISCUSSION (*suite*)

Original anglais: Le PRÉSIDENT — Nous reprenons la discussion du rapport du Président du Conseil d'administration et du rapport du Directeur général. La discussion est maintenant ouverte.

Original arabe: M^{me} ZAHY (*conseillère technique et déléguée suppléante des travailleurs, Maroc*) — Permettez-moi tout d'abord d'adresser mes félicitations au Président de la Conférence ainsi qu'au Directeur général du BIT pour la confiance qui leur a été accordée.

Nous sommes réunis tous ici à cette Conférence et nous essayons, à travers l'optimisme qui caractérise les travailleurs, d'être confiants en l'avenir, malgré les violations constantes de la légitimité des Nations Unies et le non-respect de ses résolutions. Et pourtant, toutes ces violations ont fini par engendrer le doute quant à l'efficacité des organes et des agences spécialisées des Nations Unies.

Nous ne pouvons pas accepter, en tant que travailleurs, que les masses ouvrières restent marginalisées quand il s'agit de décisions qui les concernent, prises notamment dans le cadre des institutions internationales qui façonnent le monde d'aujourd'hui et de demain, à savoir la Banque mondiale, le FMI et l'OMC. Les travailleurs ont toujours souffert de résultats catastrophiques des politiques d'ajustement structurel sur le plan social, notamment la déréglementation des prix des biens essentiels de consommation, la démission de l'Etat dans le domaine des services sociaux, à savoir, l'habitat, l'éducation et la santé, la politique de privatisation et la libéralisation du commerce extérieur. Tout cela a entraîné la paupérisation d'une frange très importante de nos populations. A tout cela s'ajoute le service de la dette extérieure qui alourdit les budgets de nos pays.

Nous ne pouvons pas accepter que la pauvreté soit notre destin. Elle est avant tout le résultat direct de certaines politiques, ces politiques qui ont été élaborées dans les laboratoires des institutions que j'ai citées précédemment. Ce sont précisément ces politiques qui nous ont conduits à cette situation et qui empêchent nos gouvernements de répondre favorablement à nos revendications. La situation est ainsi parfaitement claire.

La politique de mondialisation libérale a entraîné la destruction de toutes les structures socioéconomique qui permettaient par le passé de garantir un certain équilibre dans nos sociétés. L'humanité tout entière souffre des effets négatifs de la politique de

mondialisation néolibérale, mais ces effets, bien évidemment, diffèrent d'une région à l'autre. En effet, le fossé se creuse de plus en plus entre les Etats, les régions et les classes sociales, ainsi qu'entre les femmes et les hommes. Nous ne pouvons pas parier sur l'économie de marché que nous appelons une économie de terreur, car on y trouve toujours un perdant et un gagnant. Nous voulons que le marché soit réglementé pour que ce fossé ne se creuse pas davantage entre les gens, que ce soit sur le plan national ou sur le plan international.

A tout ce que j'ai cité, s'ajoutent d'autres facteurs tels que la politique de domination menée par les Etats-Unis dans le monde, de façon directe ou par l'intermédiaire d'agents locaux. L'occupation de l'Iraq et la destruction de sa structure économique par une guerre inique a entraîné la destruction totale de l'Etat, et ainsi la population iraquienne tout entière s'est ajoutée aux pauvres du monde pendant que des milliers de fonctionnaires et de travailleurs irakiens sont licenciés. Aussi, nous demandons le retrait immédiat de l'Iraq des forces américaines et britanniques ainsi que de toutes les autres forces et que, sous les auspices des Nations Unies et sans aucune hégémonie, un Etat libre iraquien soit instauré de façon réellement démocratique par le peuple iraquien.

En ce qui concerne le Maroc, malgré les nombreuses difficultés que nous vivons sur le plan social et économique, et malgré l'extension et l'aggravation de la pauvreté qui touchent des catégories de plus en plus nombreuses du peuple marocain, la volonté de tous, et à leur tête Sa Majesté le Roi Mohammed VI, est de lutter contre la pauvreté en éradiquant ses sources, et nous arriverons sans nul doute à récolter les fruits de cette volonté.

En même temps, des efforts sont déployés sans cesse pour réglementer les relations professionnelles tripartites entre les partenaires sociaux. Ainsi, après l'accord du 1^{er} août 1996 et celui du 23 avril 2000, nous avons procédé à des négociations sociales qui ont permis de signer un accord le 30 avril 2003 réglant un certain nombre de problèmes du travail.

Pour conclure, nous demandons l'adoption de mesures urgentes pour diminuer la pauvreté et réduire le nombre des pauvres et nous proposons ce qui suit: annuler la dette des pays du tiers-monde et attribuer les sommes qui lui sont allouées à des politiques sociales de lutte contre la pauvreté; reconnaître le droit de tous, y compris de tous les travailleurs, à voyager librement à l'instar des biens et des capitaux; créer des réseaux sociaux internationaux et une couverture sociale internationale pour permettre à l'homme de vivre dans la dignité et le protéger de toutes les formes nouvelles d'exclusion et d'esclavage.

L'humanité est très riche et créative. Ce qui lui manque c'est une répartition juste des richesses afin que nous puissions tous en profiter et vivre dans la dignité.

Original anglais: M. VAN VUUREN (*conseiller technique et délégué suppléant des employeurs, Afrique du Sud*) — En tant que représentant des employeurs d'Afrique du Sud et en tant que Sud-Africain fier de sa nationalité, je souhaite féliciter le Président et les Vice-présidents de la Conférence pour la façon dont ils mènent les débats de la Conférence vers un nouveau succès.

Ce fut une Conférence toute spéciale pour nous, avec la visite de notre président Thabo Mbeki. Les employeurs d'Afrique du Sud s'associent à ses paroles, notamment en ce qui concerne la pauvreté et la situation difficile que connaît actuellement le continent africain.

L'Afrique du Sud a eu des années difficiles après l'apartheid, mais rétrospectivement, nous pensons que ce furent des années positives parce qu'elles ont présidé à une transformation de la société. Nous reconnaissons en même temps qu'il y a encore beaucoup à faire avant de pouvoir parler de société normalisée.

Nous souhaitons affirmer le rôle important joué par l'OIT dans l'établissement et l'encouragement du tripartisme en Afrique du Sud. Le principe du tripartisme est cher au cœur de tous les Sud-Africains, parce que c'est son application qui a permis de réaliser le miracle de notre pays, et c'est un miracle dont on parle dans le monde entier. Le tripartisme se propage dans toute l'Afrique, et nous sommes résolus à jouer un rôle actif dans ce domaine.

L'un des plus grands défis auxquels doit faire face l'Afrique du Sud est la pauvreté d'une grande partie de sa population. Cette pauvreté est exacerbée par les énormes inégalités héritées du passé. A cet égard, notre Président a convoqué un Sommet tripartite sur la croissance et le développement (GDS), qui a eu lieu le 7 juin de cette année.

Des personnalités ont été invitées à participer à cette conférence, qui a été un grand succès et a permis d'aborder des nombreux thèmes et d'adopter un certain nombre de plans d'action.

A la suite de discussions approfondies, le GDS a adopté les thèmes suivants: davantage d'emplois de qualité, travail décent pour tous, défi de l'investissement, progression de l'équité, développement des compétences, création de possibilités économiques pour tous et développement des services, action de l'administration locale.

Lors du Sommet, les partenaires sociaux ont réaffirmé leur détermination à poursuivre le dialogue social et à travailler ensemble à la solution des problèmes économiques et de développement auxquels se heurte notre pays. Ils se sont également entendus sur une vision commune pour promouvoir de la croissance, de l'investissement, de la création d'emplois et du développement à visage humain.

L'Afrique du Sud connaît un chômage structurel, qui entraîne pauvreté et vulnérabilité. Aussi les partenaires sociaux cherchent-ils à créer des emplois durables de qualité — bref, du travail décent pour tous. Les mandants ont accepté une série d'interventions immédiates et sont parvenus à un accord sur les initiatives suivantes: investissement public, développement des travaux publics, partenariats et stratégies

sectoriels, marchés publics, promotion des petites entreprises, soutien aux coopératives, suivi de l'emploi.

La formation de capital fixe est un moteur essentiel de la croissance; or son niveau n'est pas suffisant dans notre pays pour atteindre le taux de croissance et d'emploi voulu. L'investissement dans les biens et les services productifs, surtout dans les secteurs à forte intensité de main-d'œuvre, et les investissements dans les infrastructures sociales et économiques sont encore trop faibles par rapport à nos besoins. Il en va de même de l'épargne, ce qui nous contraint à faire appel aux capitaux étrangers. C'est pourquoi le Sommet sur la croissance et le développement a décidé de trouver des moyens d'accroître l'épargne et l'investissement.

Rien n'est plus important que la mise en valeur des ressources humaines. Et, dans ce domaine, des initiatives audacieuses permettront aux pays et aux peuples de devenir autosuffisants et d'éradiquer la pauvreté. On n'accorde pas suffisamment d'attention à la formation et au développement des ressources humaines, et il faut donc développer les initiatives dans ce domaine. Les initiatives relatives au VIH/SIDA sont enfin coordonnées et centralisées en Afrique du Sud. Mais il faudra beaucoup de temps et beaucoup de ressources et d'efforts coordonnés pour pouvoir surmonter cette maladie endémique. Des discussions sont menées depuis quelque temps au sein du NEDLAC, notre organe tripartite, et j'ai le plaisir d'annoncer qu'un accord-cadre a été conclu. L'OIT et ses régions peuvent aider considérablement l'Afrique du Sud à réaliser ses initiatives tripartites. Nous remercions l'OIT et son personnel des activités menées en Afrique du Sud et des initiatives qui ont été lancées.

Original anglais: M^{me} BAKOKO BAKORU (*ministre de la Parité, du Travail et du Développement social, Ouganda*) — Permettez-moi tout d'abord de féliciter le Président et le bureau pour leur élection toute méritée à la présidence et au bureau de cette Conférence. Je suis intimement convaincue qu'ils vont pouvoir mener leurs tâches à bien et arriver à des conclusions qui seront tout à fait applicables.

Je souhaiterais aussi féliciter le Directeur général pour son rapport tout à fait révélateur et intéressant, portant en titre *S'affranchir de la pauvreté par le travail*.

Ce rapport attire notre attention sur le principal défi que nous devons relever aujourd'hui, à savoir la pauvreté. La pauvreté n'est pas quelque chose de nouveau. L'OIT a déjà traité de ce problème. Nous devons le faire dans le même esprit et la même vigueur que dans la Déclaration de Philadelphie: «La pauvreté, où qu'elle existe, constitue un danger pour la prospérité de tous.» Cette déclaration est tout aussi vraie aujourd'hui qu'elle l'était en 1944, lorsqu'elle a été adoptée. Je voudrais demander à l'OIT de continuer à mettre l'accent sur cette question et d'agir avec autant de vigueur et d'harmonie que par le passé.

Mon gouvernement essaie de résoudre ce problème depuis vingt ans déjà. Nous avons mis en œuvre des réformes macroéconomiques depuis 1987, le but étant d'atteindre une croissance économique d'au moins 7 pour cent par année, et de réduire ainsi la pauvreté massive. Le programme était la stabilité macroéconomique, la libéralisation de l'économie nationale, la privatisation et l'élimination de tous les obstacles au commerce et à l'investissement. Il s'agissait bien sûr d'un plan stratégique. Nous avons besoin d'un

environnement qui puisse nous permettre d'atteindre notre but, à savoir de faire passer notre peuple de l'ère de la paysannerie préindustrielle à une société industrielle. Par conséquent, mon gouvernement a dû réorienter les investissements vers des domaines qui permettaient de promouvoir l'évolution et la productivité du capital humain.

Nous avons maintenant le pied plus sûr au fur et à mesure que nous nous rapprochons de ce but. La mise en œuvre de ces réformes a permis d'inverser les tendances à une croissance économique négative qui étaient la caractéristique de notre économie dans les années soixante-dix et au début des années quatre-vingt. Nous sommes conscients du fait que, en dépit d'une croissance économique renouvelée, le chômage et la pauvreté demeurent des défis majeurs auxquels nous continuons à être confrontés. Pour le moment, ce sont 35 pour cent de la population qui vivent dans la pauvreté, soit 8,6 millions d'Ougandais.

Notre but est de réduire la pauvreté extrême pour la porter à moins de 10 pour cent d'ici l'année 2017, autrement dit, dans à peine quatorze ans. La tâche est énorme. Mais le travail de fond a déjà commencé. Nous devons faire en sorte que chaque travailleur s'investisse de son mieux, ce qui signifie que l'employeur doit fournir un environnement de travail approprié. Le principe est que chaque personne doit être traitée avec dignité.

La productivité est un défi parce que la majorité de notre population est pauvre, démunie. Il s'agit d'une population sans activité, sans travail. L'économie ne peut pas générer suffisamment d'emplois. La pauvreté, le dénuement et le chômage sont des facteurs qui sont étroitement liés. L'absence de qualifications et d'accès à des ressources telles que la terre et le crédit ne fait qu'aggraver la situation. Par conséquent, l'emploi est la seule façon de permettre à ce groupe de personnes, et surtout aux femmes et aux enfants, de sortir de la pauvreté.

La population de l'Ouganda compte 25 millions de personnes et la population active est estimée à quelque chose comme 10 millions. Et 88 pour cent de ces 10 millions vivent dans les zones rurales. Un rapport récent du Bureau des statistiques indique que plus de la moitié de la population active est sans travail. Les gens ont besoin d'emploi, mais la création d'emplois ne correspond pas à la demande. Par conséquent, nous devons revoir nos efforts et développer de nouvelles idées, afin que nous puissions relever de façon efficace les défis sociaux et de développement liés à notre situation économique. C'est précisément le défi dont parle le Directeur général dans son rapport.

Il y a deux causes principales à la pauvreté en Ouganda, à savoir un taux de croissance démographique élevé et le VIH/SIDA. Le recensement de 2002 situe notre croissance démographique annuelle à 3,4 pour cent, alors que l'incidence du VIH/SIDA est tombée de 30 pour cent à 6 pour cent. Ses effets, ces vingt dernières années, ont retardé notre croissance et notre développement, ont aussi bloqué le budget national et le revenu des ménages, qui étaient utilisés pour soigner les malades, ont réduit à zéro le revenu des ménages et ont fait énormément d'orphelins. Notre population compte 10 pour cent d'orphelins, soit 2,5 millions d'enfants orphelins. Ces orphelins sont la source principale du travail des enfants et des enfants des rues.

Pour s'affranchir de la pauvreté par le travail, l'Ouganda estime que ces deux facteurs doivent être

examinés avec beaucoup de sérieux. Je demanderai au Directeur général de faire plus sur ces deux facteurs, surtout pour ce qui est du VIH/SIDA sur les lieux de travail.

L'instabilité dans la région des Grands Lacs ne fait qu'appauvrir encore plus nos maigres ressources. Avec ces facteurs dominants, nous devons absolument maintenir le développement et la protection des ressources humaines au centre de nos réflexions. Le développement et le déploiement des ressources humaines sont absolument essentiels si l'on veut sortir de la pauvreté. Si les gens ne produisent pas tout ce qu'ils peuvent produire, nous ne pourrons pas transformer l'économie. La productivité dépend du travail qu'on y a investi. Par conséquent, il faut que la mise en place d'une main-d'œuvre qualifiée et en bonne santé suive si nous voulons avoir cet avantage compétitif qui nous permettra d'obtenir une croissance économique soutenue dans une économie mondialisée. Mon ministère a développé un plan d'investissement dans le secteur social afin de nous aider à aller de l'avant.

En conclusion, notre engagement est de continuer à combattre la pauvreté avec une force renouvelée. La pauvreté limite le potentiel de notre société et prive nos pauvres des connaissances, des qualifications, de la technologie, de l'expérience, de l'attitude et du jugement qui leur auraient permis d'améliorer leur productivité et d'obtenir une plus grande croissance. Elle tue aussi l'estime de soi et la confiance en soi. Qui plus est, les pauvres ont du mal à se faire entendre. La pauvreté les rend impuissants face aux catastrophes et autres calamités naturelles. C'est pour cette raison que nous devons faire beaucoup d'efforts pour ajuster nos programmes et en développer de nouveaux, afin de pouvoir remédier à cette situation.

Nous devons nous affranchir de la pauvreté. L'ampleur des questions et des problèmes que la pauvreté pose est très intimidante, mais si nous sommes unis, si nous sommes sincères et engagés, aucun problème ne l'emportera sur nous, pas même la pauvreté. Je demande au Directeur général d'appuyer encore plus fort sur l'accélérateur.

Original portugais: M. VAZ D'ALMEIDA (ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité, Sao Tomé-et-Principe) — Permettez-moi d'exprimer, du haut de cette tribune, au nom de la délégation qui m'accompagne et en mon nom propre, mes félicitations les plus chaleureuses au Président pour son élection à la présidence des travaux de la 91^e session de la Conférence internationale du Travail. Nous sommes convaincus qu'il mettra toute sa sagesse, son énergie et son expérience au service de nos travaux et nous lui renouvelons tous nos vœux de réussite dans la mission difficile que nous lui avons confiée.

J'ai l'honneur et le plaisir, en tant que ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité du gouvernement de la République démocratique de Sao Tomé-et-Principe, de féliciter M. Juan Somavia pour sa réélection au poste de Directeur général du BIT et pour le rapport minutieux et détaillé, qu'il a présenté à cette auguste assemblée, sur le travail décent, la réduction de la pauvreté et le développement. Les préoccupations qui y sont exprimées visent tout particulièrement les couches sociales les plus défavorisées.

Dans le cas de Sao Tomé-et-Principe, le niveau de pauvreté n'a fait qu'augmenter depuis les années

quatre-vingt. A l'heure actuelle, plus de la moitié de la population, soit 53,8 pour cent, vit en dessous du seuil de pauvreté.

Le pays a été marqué, à cette époque, par une grave sécheresse qui a entraîné une baisse de la productivité. Les indicateurs sociaux qui s'étaient améliorés à la suite de l'indépendance ont chuté au cours des années quatre-vingt et quatre-vingt-dix.

En termes de santé, le pays compte un médecin pour 2 000 habitants et un infirmier pour 400 malades. L'espérance de vie à la naissance, qui était de 67 ans, est tombée à 64 ans en 1995.

Selon des études effectuées par le PNUD, à compter de la fin des années quatre-vingt et pendant les années quatre-vingt-dix, les revenus ont baissé.

L'étude, publiée en mai 2001 sur le profil de la pauvreté à Sao Tomé-et-Principe (novembre 2000 à février 2001), effectuée avec le soutien du BIT, et financée par le PNUD, a fourni des données et des éléments très intéressants pour la compréhension des caractéristiques de la pauvreté dans notre pays. Cette étude a confirmé le processus d'exode rural et d'urbanisation accélérée que nous avons connus.

Hormis le fait que la pauvreté touche 53,8 pour cent de la population du pays, l'étude indique aussi que les familles dirigées par des femmes (55,7 pour cent) y sont plus exposées que des familles dirigées par des hommes (53 pour cent). Environ 15,1 pour cent de la population de Sao Tomé-et-Principe vivent dans des conditions d'extrême pauvreté.

La taille moyenne de la famille évolue de façon inversement proportionnelle au niveau des revenus. Ainsi, elle est de 6,43 personnes pour les familles extrêmement pauvres et de 3,78 personnes pour les familles considérées comme non pauvres. Une telle situation, où l'aspect de la pauvreté et du développement est très marquant, constitue un énorme défi pour les gouvernements de Sao Tomé-et-Principe.

Il faut absolument s'employer, avec lucidité, fermeté et beaucoup d'efforts, à trouver des solutions qui permettent d'assurer une évolution positive pour l'avenir, tant de l'économie que du pays en général.

De bons résultats macroéconomiques permettront au pays d'atteindre les objectifs de développement définis dans le cadre de l'Initiative PPTE en 2004 et, dans ce contexte, nous bénéficierons d'un allègement de la dette extérieure (290,5 millions de dollars), de l'ordre de 90 pour cent.

Sao Tomé-et-Principe traverse une situation économique et socioculturelle sans précédent, en dépit de l'adoption de mesures correctives de nature macroéconomique, fondées sur des programmes d'ajustement structurel et accompagnées d'une aide importante de la communauté internationale. Malgré cela, le pays n'a pas réussi à entrer dans une phase de développement durable. En d'autres termes, le pays n'a pas réussi à garantir les conditions de base nécessaires permettant d'offrir un niveau de vie digne à nos citoyens. Toutes ces difficultés nous ont empêchés d'honorer nos engagements en tant que membres de divers organisations internationales, dont l'OIT. Pour remédier à cela, le gouvernement souhaiterait régulariser sa situation avec l'OIT et, à cette fin, lui soumettre une proposition en vue du règlement des arriérés de contribution de Sao Tomé-et-Principe.

Puisque nous allons vers la mondialisation et compte tenu des perspectives relatives à l'exploitation du pétrole à Sao Tomé-et-Principe, il est absolument essentiel que mon gouvernement crée un environne-

ment propre à assurer un dialogue social pour l'instauration de la paix aux fins du développement. Ainsi, le gouvernement a pris une initiative importante, à savoir la création du Conseil national de concertation sociale. L'intérêt que cela a éveillé chez les partenaires sociaux, gouvernement, travailleurs et employeurs, dans les réunions de ce niveau montre, je suis sûr, que nous sommes sur la bonne voie. Il faut aussi considérer comme positif le rôle que les partenaires sociaux ont joué dans le cadre de la discussion et de la concertation sur la politique économique et sociale du pays.

Le récent séminaire de formation organisé à Sao Tomé-et-Principe les 1^{er} et 2 mars de cette année, sous l'égide de l'OIT, sur le thème des attitudes et des techniques en matière de dialogue social, de négociation et de concertation, qui a réuni les différents partenaires sociaux, dans un esprit de compréhension mutuelle, illustre bien cette avancée.

Je ne pourrais pas conclure sans vous faire part des difficultés que le ministère que je dirige a dû surmonter pour respecter ou mettre en œuvre les dispositions de l'article 19 et de l'article 22 de la Constitution de l'OIT en matière de présentation de rapports sur les conventions ratifiées et non ratifiées. La République démocratique de Sao Tomé-et-Principe a déjà ratifié 12 conventions internationales de l'OIT. Mais, faute de cadres qualifiés pour pouvoir mettre en œuvre de tels instruments, nous n'avons pas pu honorer nos engagements, et, à cet égard, nous demandons l'assistance technique du BIT.

Quoi qu'il en soit, nous nous préparons à ratifier certaines conventions, mais nous devons adapter notre législation en conséquence. Il s'agit notamment des conventions n^{os} 29, 105, 135, 138, 151, 154, 155, 182, 183 et 184, qui constituaient l'objet du séminaire qui s'est tenu dans mon pays en mai dernier, sous l'égide de l'OIT.

Pour conclure, nous voudrions vous remercier pour ces quelques minutes qui nous ont été données et qui nous ont permis de vous faire part de ce que nous avons mis en œuvre. Nous espérons que ces travaux seront couronnés de succès.

Original anglais: M. LEATHER (représentant, Internationale des services publics) — Je remercie la Conférence de me donner la possibilité d'intervenir ici au nom de l'Internationale des services publics.

Nous félicitons le Directeur général de son rapport très intéressant intitulé *S'affranchir de la pauvreté par le travail*, et notamment de la partie consacrée à l'amélioration des services publics et des entreprises du secteur structuré. Ce document mentionne les problèmes auxquels font face les travailleurs du secteur public des pays en développement et reconnaît que leurs conditions de travail et de rémunération se sont détériorées gravement au cours des dernières années à cause des programmes d'ajustement structurel et de l'endettement.

C'est ce que l'Internationale des services publics a affirmé à plusieurs reprises devant la Conférence. Comment les travailleurs du secteur public peuvent-ils fournir des services aux pauvres si eux-mêmes doivent se battre contre la pauvreté dans leur propre vie? Ils aimeraient croire qu'il est possible de s'affranchir de la pauvreté par le travail, alors qu'ils s'enfoncent dans la pauvreté. En même temps, on leur reproche de ne pas fournir des services satisfaisants. Ils sont toujours perdants.

Après des années de salaires très bas ou d'absence de rémunération, années durant lesquelles on leur a dit qu'ils étaient inefficaces, ceux qui peuvent quitter le secteur public s'empressent de le faire. Cette fuite des cerveaux est une perte de ressources colossale pour des pays qui ne peuvent guère se permettre de perdre quoi que ce soit.

C'est un problème qui touche non seulement les pays dits en développement, mais également de nombreux pays d'Europe orientale et de l'ex-URSS, où les travailleurs du secteur public sont aussi mal lotis.

Ainsi, en Ukraine, un travailleur du secteur de la santé gagne 44 dollars par mois, alors qu'il est reconnu qu'il faut au moins 70 dollars par mois pour pouvoir survivre dans ce pays. Par ailleurs, un millier de travailleurs ukrainiens de la santé publique ont contracté la tuberculose en soignant des malades en 2002.

L'ISP accorde une haute priorité à l'amélioration des services publics. Nous avons compris maintenant que le marché ne pouvait améliorer le sort des pauvres du monde et qu'il incombait aux gouvernements de fournir les services essentiels à la collectivité. L'ISP estime que la fourniture de ces services est une responsabilité actuelle et un investissement pour l'avenir. Fournir de l'eau potable, scolariser tous les enfants, offrir des services de santé et de sécurité à l'ensemble de la population — tels sont les moyens de passer de la pauvreté et de l'injustice à la participation et à la prospérité.

L'ISP veut favoriser les mesures tendant à faire que les services fournis à la collectivité soient accessibles, efficaces et de bonne qualité. Nous pensons qu'il est souhaitable que les usagers et les travailleurs puissent ensemble, de par leur expérience, apporter leur contribution à l'amélioration de la qualité de ces services. Notre campagne sur la qualité des services publics sera axée sur l'égalité entre hommes et femmes. Nous analysons la manière dont les femmes doivent remplacer les services publics qui disparaissent, montrerons leurs conditions de travail dans ces services et donnerons des exemples de la manière dont ils peuvent faciliter l'autonomie des femmes et les aider dans leur double rôle de travailleuse et de mère de famille.

Ainsi sera établi le lien avec les campagnes visant à inciter les gouvernements à ratifier la convention (n° 183) sur la protection de la maternité, 2000, et la convention (n° 100) sur l'égalité de rémunération, 1951.

Dans de nombreux pays, les services publics se détériorent et manquent de ressources. L'ISP et ses affiliés mèneront une campagne pour réformer et améliorer ces services et les rendre conformes aux besoins locaux, plutôt que de recourir à la privatisation, qui est la solution simpliste que préconisent généralement les institutions financières internationales.

L'une des formules intéressantes proposées par l'ISP est celle des partenariats public-public. Testé dans le secteur de l'eau, le partenariat entre un fournisseur public performant et une entité publique en difficulté permet la création d'une base financière solide et le développement des compétences et de l'infrastructure.

Nombre de gouvernements doivent prendre conscience de ce qu'ils sont maîtres de leur destin et cesser de dépendre d'experts extérieurs.

Nous demandons à l'OIT de soutenir activement la notion de services publics de bonne qualité pour mettre fin à la pauvreté par le travail décent et aider les démunis.

L'ISP se félicite du rapport concernant l'égalité entre les travailleurs, mais regrette que l'on ne parle pas de la discrimination à l'encontre des syndicalistes qui font l'objet de brimades et parfois d'actes de violence. Nous nous félicitons de la partie du document concernant l'égalité de rémunération et les propositions de directives adressées aux gouvernements et recommandons un renforcement des capacités des partenaires sociaux et une approche tripartite des inégalités dans la rémunération et l'emploi.

Depuis longtemps, nous appelons l'attention sur le manque de droits des fonctionnaires internationaux. Pourquoi sont-ils privés des droits dont jouissent leurs homologues au niveau national? Il incombe aux gouvernements de veiller à ce que leurs ressortissants soient traités comme il convient quand ils travaillent pour une organisation internationale.

L'ISP s'inquiète fortement de la réforme du droit du travail proposée par le gouvernement du Chili en ce qui concerne le droit de négociation collective des travailleurs municipaux. Cette réforme aurait pour effet non seulement de menacer les négociations nationales, mais aussi de remplacer la négociation collective par des consultations non contraignantes. Nous défendons pleinement le droit des travailleurs municipaux de négocier collectivement. Notre organisation appuie officiellement la plainte déposée par notre affilié au Chili, ASEMUCH, auprès de la Commission d'experts pour l'application des conventions et recommandations au début de juin de cette année. Nous continuons à suivre la situation dans ce pays.

L'ISP s'inquiète également de la persistance des graves violations des droits de l'homme en Colombie, notamment en ce qui concerne la liberté syndicale et la négociation collective. Nous avons demandé au gouvernement de la Colombie de renforcer les dispositions juridiques liées à sa ratification de la convention n° 151. Nous sommes convaincus que, étant donné la gravité persistante de la situation en Colombie, il est absolument essentiel que la Conférence, afin de réaffirmer la légitimité et l'efficacité de la Communauté internationale auprès des travailleurs colombiens décide sans délai de créer une commission d'enquête ou un mécanisme semblable.

Enfin, nous restons préoccupés par la situation de la Corée du Sud, où le Syndicat des agents publics ne bénéficie ni de la liberté syndicale, ni du droit de négociation collective, malgré l'engagement du gouvernement d'œuvrer dans ce sens.

Original espagnol: M. HALKIN (délégué des employeurs, Mexique) — J'aimerais tout d'abord présenter les félicitations des employeurs du Mexique au Président pour son élection.

Le rapport soumis par le Directeur général a pour titre *S'affranchir de la pauvreté par le travail*. Le rapport global traite, par ailleurs, de l'égalité au travail, sujets tout à fait d'actualité, mais très complexes vu toutes les difficultés qu'il y a à résoudre. En ce qui concerne l'égalité au travail, c'est une question qui concerne non seulement l'égalité entre hommes et femmes, mais aussi la couleur de la peau, la race, la religion, la nationalité. En fait, c'est un sujet qui est étroitement lié à l'éducation.

En ce qui concerne l'élimination de la pauvreté, nous pensons qu'elle passe par la création d'emplois, y compris son propre emploi, puisque c'est justement l'impossibilité pour les gens de recevoir un salaire ou une rétribution juste qui en fait des pauvres. Il est impossible d'analyser ce sujet en quelques minutes, mais ce que l'on peut dire c'est que la discrimination est un élément qui contribue à la pauvreté et qui crée le chômage.

Les employeurs mexicains sont tout à fait d'accord pour dire qu'il est indispensable d'éliminer la discrimination dans le monde du travail, afin que tous les êtres humains puissent développer pleinement leurs aptitudes et leurs compétences et être rétribués en fonction de leur mérite. Concrètement, nous avons appuyé les réformes de la législation du travail visant à accorder plus de protection aux femmes, à lutter contre le harcèlement sexuel et à réaffirmer le vieux principe de la Constitution du Mexique, qui interdit toutes les formes de discrimination.

Nous sommes conscients du fait que l'adaptation de la législation favorise le changement social et rend la solution de ce problème plus facile. Mais, malgré tout, dans notre pays il y a des situations culturelles, qui sont peut-être semblables à celles de nombreux autres pays, et qui nous obligent à faire une analyse plus approfondie de la discrimination et de son impact sur l'emploi et la pauvreté.

En effet, dans le cas des femmes, l'éducation et la tradition très machistes causent un problème de comportement, qui a peut-être déjà sa source dans la famille, où le père impose à la mère certaines tâches et lui en interdit d'autres, ce qui influence l'attitude sociale, laquelle ne peut être modifiée par un changement législatif, mais par l'éducation. Heureusement, au Mexique il y a de plus en plus de femmes qui travaillent, à tous les niveaux, et d'une façon générale on peut dire que dans les zones urbaines, la discrimination à l'égard des femmes diminue chaque année. Mais il n'en va pas de même dans la société rurale où ce processus est beaucoup plus long.

La réalité, en fait, est un moteur de changement plus efficace que la loi. Un récent phénomène au Mexique, celui de l'absence des hommes, dû au grand mouvement migratoire actuel, fait que l'on est socialement obligé d'accepter des femmes pour faire toutes sortes de travaux qui étaient traditionnellement réservés aux hommes. Cette réalité permet de résoudre petit à petit le problème de l'égalité entre hommes et femmes, mais elle provoque un autre problème, peut-être plus douloureux encore: la discrimination raciale, dont sont l'objet les migrants mexicains dans les pays où ils travaillent. Ainsi, la question des migrants ne doit pas être ignorée.

Il existe une autre réalité douloureuse, qui découle de l'attitude culturelle prédominante dans les cultures indigènes, à savoir l'interdiction qui est faite aux jeunes, non seulement d'avoir accès à la culture générale du pays dans lequel ils vivent, mais aussi dans de nombreux cas, à la langue. Certes, les populations indigènes doivent avoir le droit de sauvegarder leurs traditions, mais on ne saurait accepter que, sous prétexte de préserver leur identité, l'on empêche les jeunes, filles et garçons, d'avoir accès aux systèmes d'éducation nationale et de formation pour, ultérieurement, imputer leur difficulté à accéder au monde du travail à la discrimination raciale, alors que la véritable cause est qu'ils n'ont pas la formation nécessaire pour s'intégrer sur le marché actuel du travail.

Nous pensons que, si l'égalité au travail est fondamentale pour qu'il y ait plus de justice et d'équité dans les sociétés nationale, il est également fondamental de faire une analyse en toute objectivité et en connaissance des causes réelles de cette inégalité afin que les gouvernements et les peuples des pays ici représentés prennent des mesures appropriées pour résoudre ce problème. Le manque d'objectivité dans ce domaine empêchera de trouver des solutions variables qui, effectivement, permettraient de résoudre le problème de la discrimination.

Pour conclure, je dirai que nous souhaitons que des solutions justes et équitables soient mises en place dans le monde du travail.

Original arabe: M. ALTAHI (conseiller technique et délégué suppléant des travailleurs, Jamahiriya arabe libyenne) — Je voudrais tout d'abord me joindre aux orateurs précédents pour féliciter le Président pour son élection à la présidence de la 91^e session de la Conférence internationale du Travail. Il mérite la confiance qui lui est accordée et quand nous le félicitons, nous nous félicitons nous-mêmes, puisque la Conférence a choisi un membre de l'Afrique qui appartient à l'Union africaine. Nous avons pleine confiance en ses qualités et sa sagesse, et nous sommes certains que la Conférence sera couronnée de succès.

Au nom de la Conférence des syndicats des travailleurs libyens je tiens à remercier M. Somavia pour les efforts qu'il déploie à la tête du Bureau international du Travail et je le félicite d'avoir été réélu. Je le remercie pour son rapport très complet qui traite de plusieurs questions extrêmement importantes pour les partenaires sociaux et intitulé *S'affranchir de la pauvreté par le travail*; je me réfère également au rapport global intitulé *L'heure de l'égalité au travail*.

Le rapport traite du phénomène de la pauvreté avec ses dangers et les moyens destinés à l'éliminer aux niveaux national et international.

Ce phénomène dangereux qui menace la paix sociale dans de nombreux pays du monde a été aussi abordé par le Sommet mondial de Copenhague, qui s'est tenu en 1995, et qui a appelé à une action sérieuse en vue de son éradication. Le rapport parle des liens entre ce phénomène, d'une part, et le chômage et l'exclusion sociale, d'autre part, et considère que l'élimination de la pauvreté est un objectif mondial et que la communauté internationale doit s'engager pour apporter des solutions efficaces à ce problème.

Je pense que l'OIT joue un rôle important dans ce domaine. La mondialisation et la politique hégémonique de certaines superpuissances à l'égard de pays faibles et en développement auxquelles s'ajoutent une mauvaise gestion et l'absence d'égalité constituent les causes de la pauvreté, du chômage et de l'exclusion sociale. Nous sommes d'accord avec le Directeur général sur les éléments que doit comporter toute stratégie destinée à lutter contre la pauvreté.

Développer les qualifications, investir dans l'emploi et dans la collectivité, promouvoir l'esprit d'entreprise, favoriser le développement local grâce aux coopératives, éliminer la discrimination, garantir un revenu et sécurité sociale de base, travailler sans risque et avoir un travail décent et ce, afin de réaliser un nouvel ordre économique mondial plus équitable.

Le rapport, intitulé *L'heure de l'égalité au travail*, aborde la question de l'égalité au travail sans aucune discrimination en matière d'emploi et de profession et ce, dans le cadre du suivi de la Déclaration de l'OIT

relative aux principes et droits fondamentaux au travail.

Nous approuvons tous les points qui figurent dans le rapport et nous pensons que la discrimination raciale la plus grave est celle qui a accompagné l'occupation et que, ce que subissent les Palestiniens et les Iraquiens actuellement sous l'occupation, représente les formes les plus graves de discrimination. Pour cela nous appelons à la cessation de l'occupation étrangère.

Lors de nos interventions pendant les sessions précédentes de la Conférence internationale du Travail, nous avons souligné que l'OIT peut jouer un rôle plus grand si elle s'inspire de l'expérience des différents peuples dans la recherche de solutions aux problèmes des travailleurs. Nous avons invité l'Organisation à examiner l'expérience de la Jamahiriya en vue de dépasser le stade de la défense de certains droits marginaux des travailleurs pour s'occuper des questions plus importantes afin que cesse l'exploitation des travailleurs, qu'ils soient reconnus dans le processus de production (en tant qu'associés et non salariés) et qu'il soit mis fin aux règles sociales injustes.

Les principaux objectifs de la lutte ouvrière sont de libérer les travailleurs et d'en faire des associés, pour que le produit de leur travail n'aille pas dans les poches de ceux qui les exploitent.

Nous sommes certains que cette expérience peut contribuer efficacement à résoudre les problèmes de la pauvreté, du chômage et de l'injustice sociale.

Au cours de ces derniers mois, des événements très graves, et qui manifestent une violation la légitimité internationale, se sont produits.

Certains pays, tels les Etats-Unis et la Grande-Bretagne, essaient d'imposer leur volonté à l'Iraq pour dominer leurs réserves pétrolières afin de s'imposer dans cette partie du monde et de perpétuer l'occupation de la Palestine. Nous condamnons, bien entendu, le terrorisme et nous appuyons les efforts déployés par la communauté internationale pour mettre fin au terrorisme conformément aux résolutions internationales.

Il faut que chacun respecte la légitimité internationale et les résolutions de l'ONU. Nous nous opposons à la guerre et à l'occupation de l'Iraq et du Proche-Orient et nous espérons que cette occupation prendra fin le plus tôt possible et que l'Iraq sera de nouveau un pays indépendant qui pourra utiliser ses ressources sans être dominé par une puissance étrangère.

Nous voulons exprimer notre solidarité avec les travailleurs palestiniens et nous espérons qu'il sera possible que la Palestine devienne un Etat indépendant ayant Al Qods pour capitale.

M. MONGO (*délégué des travailleurs, Congo*) — Intervenant du haut de cette tribune, à l'occasion de la 91^e session de la Conférence internationale du travail, et mêlant ma voix à celle des orateurs qui m'ont précédé, je voudrais avant toute chose m'acquiescer d'un devoir; celui de transmettre au Président, au nom des travailleuses et des travailleurs du Congo-Brazzaville, de la délégation des travailleurs à la Conférence et en mon propre nom, nos chaleureuses salutations ainsi que notre sentiment d'amitié et de solidarité envers les autres travailleuses et travailleurs qui, de par le monde, subissent, comme leurs collègues du Congo-Brazzaville, les méfaits des politiques des sociétés multi ou transnationales.

Le monde, en marche vers le progrès social et à la recherche de la bonne gouvernance des sociétés,

connaît et ne cesse de connaître de profondes mutations aussi bien économiques et sociales que politiques, soutenues par une démocratisation de la vie des nations.

Le Congo, l'un des maillons de cette chaîne, loin de demeurer comme un singleton perdu dans l'univers, vit lui aussi au rythme de ces changements.

En effet, après le huitième Congrès ordinaire de la Confédération syndicale congolaise (CSC) de septembre 1989, congrès au cours duquel les participants décidèrent à l'unanimité l'indépendance syndicale, mettant ainsi fin à plus de vingt-cinq ans de pratique de parti unique, et après la conférence nationale dite souveraine qui a permis effectivement l'instauration du pluralisme syndical, du multipartisme intégral et de façonner ainsi, pour notre pays, un nouveau paysage politique en vue de garantir une meilleure expression des différents acteurs politiques et sociaux dans le monde, le Congo, notre pays, a malheureusement vécu une période de guerres fratricides, guerres qui ont détruit le tissu économique et social et qui, hélas, ont estompé le processus démocratique engagé.

Avec le retour effectif de la paix, la paix véritable, élément indispensable pour tous, notre souci constant, qui n'est autre que celui du mouvement syndical congolais incarné par les syndicats les plus représentatifs, est de promouvoir et de parfaire ce processus engagé et d'asseoir réellement la démocratie pluraliste en milieu de travail.

Ainsi, chaque année depuis 1999, les élections professionnelles des délégués du personnel sont organisées. Deux grandes centrales, la Confédération syndicale congolaise et la Confédération des syndicats des travailleurs du Congo, sont depuis lors reconnues comme les syndicats les plus représentatifs sur dix centrales.

Promouvoir et faire respecter les droits fondamentaux des travailleurs constitue l'une des missions cardinales de l'OIT.

L'engagement, pris par les chefs d'Etat et de gouvernement au Sommet de Copenhague en 1995, de promouvoir le respect des droits fondamentaux des travailleurs pour améliorer la qualité du travail et de l'emploi a certes largement contribué et renforcé notre Organisation dans sa mission.

Cependant, beaucoup reste à faire car la situation sur le terrain n'a pas changé dans les pays en développement et surtout ceux qui ont connu des conflits armés.

La crise socioéconomique de ces dernières années, aggravée par les conflits armés, a conduit notre pays à une dégradation de la situation du développement humain caractérisé par la pauvreté qui touche plus de 70 pour cent de la population.

Cette crise frappe sévèrement les femmes, les jeunes et les populations vivant en zones rurale et urbaine surtout. Par ailleurs, le VIH/SIDA se propage de façon alarmante en milieu urbain. Le taux de prévalence atteignait, déjà en 1996, 7,8 pour cent. Depuis 2001, ce taux avoisine 10 à 12 pour cent du fait des conflits armés.

A ce rythme, la pandémie du VIH/SIDA et le paludisme risquent de devenir l'un des freins aux efforts de reconstruction de l'économie du pays.

L'autre frein au développement du Congo, si on n'y prend pas garde, c'est la lourde dette extérieure auprès des partenaires bilatéraux et multilatéraux, dette dont nous ne cessons de demander, et demandons une fois de plus à cette tribune, l'annulation pure et simple.

Dans le cadre de l'articulation des interventions du BIT, de concert avec les syndicats de notre pays, nous envisageons pour la période 2003-2005 les axes programmatiques de promotion des Objectifs stratégiques de l'OIT qui visent à promouvoir les principes et droits fondamentaux au travail, accroître les possibilités pour les femmes et les hommes d'avoir un emploi et un revenu décent, renforcer la couverture et l'efficacité de la protection sociale pour tous, renforcer le tripartisme et le dialogue social, le tout dans le cadre du partenariat bien compris.

Dans le domaine des droits fondamentaux, le Congo a ratifié 24 conventions internationales de l'OIT dont 20 sont en vigueur, y compris les huit conventions fondamentales.

Les mécanismes de consultation tripartite, de négociation collective et de règlement des différends collectifs et individuels existent dans notre pays même si, dans la pratique, leur fonctionnement reste à parfaire quand on sait que les négociations collectives sont parfois teintées des injonctions des pouvoirs publics.

C'est pourquoi nous ne cessons de lutter pour des négociations libres, la bonne gouvernance ainsi que la répartition équitable du revenu national.

La situation économique du Congo-Brazzaville reste fortement dépendante de l'exploitation de ses ressources naturelles, notamment le bois et le pétrole. Le secteur pétrolier représente 67 pour cent du PIB et 95 pour cent des exportations.

Cependant, l'agriculture ne contribue qu'à hauteur de 6 pour cent bien qu'occupant 40 pour cent de la population active, alors que les zones forestières couvrent 60 pour cent du territoire national pour une population de 3,1 millions depuis 2001.

Le mouvement syndical international représente une force considérable au sein de la société civile dans la politique économique mondiale contemporaine.

C'est pourquoi les syndicats doivent, en ce début du XXI^e siècle, jouer un rôle important en s'opposant par exemple aux blocs des puissantes compagnies multinationales et autres qui cherchent à consolider leur hégémonie au-dessus du système économique politique et du monde aux dépens du faible.

Aussi, le mouvement syndical se trouve face à un seul grand défi, celui d'œuvrer et de devenir un instrument capable de diriger la classe ouvrière autour d'une plate-forme minimum pour la justice sociale et des revendications qui inverseront la marginalisation des travailleurs et des pauvres.

Je ne voudrais pas terminer mon intervention sans dire un mot sur quelques perspectives pour l'Afrique et les pays d'Europe, d'Amérique et d'Asie.

Il me paraît nécessaire de continuer à consolider les forces syndicales dans les pays industrialisés ou non ainsi que dans les pays pauvres ou moins avancés. Les syndicats des pays industrialisés devraient normalement examiner comment renforcer la solidarité et, pourquoi pas, la coopération entre les syndicats, non pas par les e-mails, l'Internet et des téléphones sophistiqués, alors que souvent ceux des pays pauvres, moins pauvres ou moins avancés, n'ont pas le minimum — ni téléphone ni électricité.

Original arabe: M. TRABELSI (conseiller technique et délégué suppléant des travailleurs, Tunisie) — Permettez-moi tout d'abord de présenter au Président de la Conférence mes sincères félicitations à l'occasion de son élection à la présidence de cette ses-

sion. Cela est un honneur pour le continent africain. Nous lui souhaitons plein succès dans son travail.

Permettez-moi également de remercier et de féliciter le Directeur général, M. Juan Somavia, pour son rapport intéressant et détaillé sur la lutte contre la pauvreté. Ce rapport ne permet pas seulement de mieux comprendre la gravité de ce phénomène, il engendre également un certain optimisme quant à la possibilité de trouver une solution à ce problème, de même qu'il réaffirme la volonté de poursuivre la lutte contre la pauvreté et souligne la relation entre la pauvreté, le chômage et les problèmes du travail.

Depuis le Sommet de Copenhague de 1995, que M. Somavia avait lui-même présidé, cette relation entre la pauvreté, le chômage et l'exclusion sociale a sans cesse été réaffirmée, de même que l'idée que sans une stratégie de réduction de la pauvreté, nous ne réduirons pas les injustices sociales. Mais depuis le Sommet de Copenhague, les différences entre les pays à l'intérieur de chaque société ont augmenté, et les cas d'exclusion sociale, de marginalisation et de formes de travail précaires se sont multipliés. Tous ces phénomènes font peser un danger sur la paix sociale et sur la paix nationale et internationale. Ils nous confirment dans notre conviction que le travail décent est la voie la meilleure pour mettre un terme à la pauvreté, à la marginalisation et à l'exclusion sociale. Ils nous permettent également de voir la relation entre la lutte contre la pauvreté, d'une part, et l'égalité entre les sexes, l'établissement d'une société juste, la lutte contre les épidémies et l'instauration de relations internationales plus équitables, d'autre part.

Etant donné le caractère global de ce phénomène, le problème de la pauvreté exige des solutions internationales à travers la coordination des efforts au niveau des institutions de la société civile et des organisations internationales, dans le but d'élaborer des stratégies adéquates sur les plans national et international.

Sur le plan national, il faut adopter des politiques de participation de toutes les forces de la société, et particulièrement des syndicats, afin de lutter contre le chômage, d'ouvrir la voie du travail aux jeunes, d'appliquer les normes internationales de travail, de respecter les libertés syndicales et de réduire les différences sociales. A titre d'exemple, la Confédération tunisienne des travailleurs a entamé cette année des négociations ardues avec les autres partenaires sociaux en Tunisie. Ces négociations ont abouti à des accords dans les secteurs public et privé et dans le domaine de la fonction publique afin de relever les salaires au cours de cette année et des deux prochaines années et d'améliorer les conditions de travail de tous les travailleurs. Ces résultats atteints, malgré les conditions internationales et la situation économique locale très difficile résultant de quatre ans de sécheresse et du recul des revenus du tourisme, sont le fruit du dialogue tripartite et de la collaboration entre le gouvernement et les partenaires sociaux. Ils montrent également que si l'augmentation du taux de croissance et l'amélioration de la production sont importants, il faut parvenir aussi à une répartition plus équitable des revenus.

Sur le plan international, il faudrait essayer de réduire les différences entre le Nord et le Sud, faciliter les transferts de technologie et trouver des solutions au problème de la dette internationale, afin d'instaurer un vrai partenariat international pour le dévelop-

pement. Nous saluons à cet égard la décision des Nations Unies d'approuver la proposition du Président tunisien, à savoir la création d'un fonds international pour la solidarité et la lutte contre la pauvreté. De même nous pensons que la solution prônée par le Président brésilien, Lula Da Silva, d'utiliser une partie des intérêts de la dette ou les revenus d'une taxe sur le commerce des armes, pourrait fournir à ce fonds les ressources nécessaires à la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

La paix dans le monde est une condition essentielle à l'élimination de la pauvreté. Car la paix offre des possibilités matérielles et humaines très importantes que l'on peut investir dans le développement au lieu de les gaspiller dans les guerres et les tentatives d'hégémonie.

Le rôle de l'OIT est extrêmement important pour la promotion du dialogue, de la paix et de la coopération. L'Organisation a prouvé par ses différentes interventions qu'elle pouvait jouer ce rôle et nous espérons qu'elle renforcera son action afin de nous faire vivre dans un monde sans guerre, un monde libre, un monde qui ne connaisse plus la violence, l'exclusion, la marginalisation et la misère.

Original espagnol: M. ATANASOF (représentant, Union latino-américaine des travailleurs municipaux) — Je voudrais féliciter le Directeur général pour le rapport qu'il nous a soumis à l'occasion de cette 91^e session de la Conférence internationale du Travail.

Nous voyons dans ce rapport que les efforts déployés par l'OIT pour promouvoir, par le tripartisme et le dialogue social, le respect des normes internationales et des politiques de l'emploi, qui permettent de lutter contre la pauvreté et le chômage, portent leurs fruits.

Jusqu'à ce dernier jour, j'étais chef de cabinet de mon pays, dans le gouvernement qui a affronté la plus grave crise de l'histoire de l'Argentine, et j'ai pu constater que l'Organisation internationale du Travail a été la première organisation internationale à nous apporter solidarité et assistance par le biais de l'un de ses plus importants programmes pour nous aider à traverser cette passe difficile.

Je tiens à remercier l'OIT ainsi que le Directeur général, à titre personnel, au nom du gouvernement auquel j'appartenais et au nom du peuple argentin, de la solidarité et de la générosité dont ils ont fait preuve à notre égard.

Parallèlement, nous constatons un changement radical dans les documents et les accords de la Banque mondiale et du FMI. En effet, ces institutions reconnaissent désormais que la politique sociale et la politique du travail sont incontournables pour assurer un développement durable. Telle a toujours été la thèse fondamentale de l'OIT mais elle a été fortement remise en question par les orientations néolibérales des années quatre-vingt-dix, qui donnaient à penser à tort, comme on a dû s'en apercevoir par la suite, que la croissance économique se propagerait automatiquement, entraînant avec elle la création d'emplois et de revenus.

Nous sommes donc redevables à l'OIT du changement d'orientation économique et sociale des grandes institutions multilatérales de crédit. L'Union latino-américaine des travailleurs municipaux (ULAT-MUN) se compose d'organisations syndicales nationales d'Amérique latine et des Caraïbes. Elle a été créée en 1994, et depuis cette date, participe activement à la

Conférence internationale du Travail ainsi qu'aux réunions et activités sectorielles de l'OIT concernant les travailleurs municipaux.

Je vous présenterai nos objectifs à propos des conclusions que nous avons adoptées à l'occasion d'une réunion organisée conjointement avec l'OIT, au mois de mai à Mar del Plata, et à laquelle ont participé des représentants de toute l'Amérique latine. Cette réunion, qui a bénéficié du soutien de l'Organisation des Etats ibéro-américains, du bureau des activités pour les travailleurs de l'OIT et CINTEFOR-OIT, s'est tenue sous les auspices de la CIOSL/ORIT et de la Confédération générale des travailleurs de la République d'Argentine.

L'objectif était de réfléchir aux politiques de développement local, eu égard au travail informel et à la protection sociale. Comme chacun le sait, 50 pour cent du travail dans les zones urbaines de la région est informel. Les représentants de chaque pays présentèrent leur propre expérience sur le sujet et décidèrent de mettre l'accent sur les travailleurs des services municipaux. Nous avons insisté sur l'importance de la formation professionnelle et de la réglementation du travail sur la voie publique.

Les divers participants ont présenté les grands problèmes structurels qui influent sur la configuration sociopolitique et économique de chacun des pays et qui se répercutent sur la situation de l'emploi. Ils ont souligné qu'il était nécessaire que le mouvement syndical commence à élaborer une véritable stratégie de lutte contre le travail informel, en luttant contre le modèle économique qui en est la base.

Ils ont suggéré que les syndicats participent activement à la définition de normes constructives pour régir l'action des pouvoirs publics et la législation concernant l'économie et le travail informel.

Nous sommes parvenus à des conclusions importantes en ce qui concerne la formation des travailleurs informels, la politique pour ce qui est du travail informel en milieu urbain et les stratégies syndicales.

En ce qui concerne la formation des travailleurs informels, on a constaté qu'il était indispensable de fournir une formation aux personnes qui travaillent dans l'économie informelle pour qu'elles puissent défendre leurs intérêts, créer des coopératives et d'autres associations, et disposer des compétences techniques nécessaires pour développer, planifier et gérer leurs activités productives. Il est nécessaire, pour que le syndicalisme puisse s'étendre dans ce secteur, de mettre en place des programmes de formation des formateurs à son attention.

En ce qui concerne le travail informel dans les villes, on a étudié le travail informel sur la voie publique et considéré nécessaire que les autorités municipales et les pouvoirs publics prennent des mesures spéciales pour réglementer ce type de travail.

Les autorités municipales doivent, en outre, veiller à ce que les organisations de travailleurs qui travaillent sur la voie publique représentent effectivement les personnes dont c'est le seul moyen de subsistance, et non pas des entreprises commerciales bien établies qui les utiliseraient comme filière de vente complémentaire.

À ce propos, l'Union des travailleurs municipaux de l'Amérique latine a exprimé sa préoccupation en ce qui concerne les plaintes formulées par les employés municipaux de certains pays participants, tels que le Panama où le gouvernement ne permet pas aux autorités municipales de recouvrer l'impôt sur les

panneaux d'affichage, ce qui est contraire à la politique de décentralisation adoptée en 1995. Au Chili, plusieurs municipalités ont commencé à recourir à la privatisation et à la sous-traitance pour la gestion de l'espace public, ce à quoi les travailleurs municipaux se sont opposés catégoriquement en déposant auprès du BIT une plainte à laquelle l'Union latino-américaine des travailleurs municipaux s'associe, considérant qu'il s'agit d'une infraction à la convention n° 151 de l'OIT.

D'un autre côté, les syndicats municipaux doivent être vigilants face à l'émergence d'organisations de travailleurs du secteur informel qui pourraient, comme cela a été signalé au Chili et au Paraguay, profiter de l'absence de culture syndicale pour diffuser des messages concernant la politique municipale, qui n'ont rien de syndical.

La NLA/MVN a conçu son action en s'appuyant sur la réalité socioéconomique des pays latin-américains. Les politiques néo-libérales et d'ajustement de la décennie écoulée se sont traduites par une aggravation de la précarité des conditions de travail et du chômage. Tel est l'avis exprimé par la majorité des participants, si bien que cette réunion n'aura pas seulement permis d'échanger des informations sur ce qui se passe dans nos différents pays, mais elle pourra aussi donner l'occasion d'adopter des positions communes afin d'élaborer une stratégie de défense des droits individuels et collectifs des travailleurs municipaux de la région.

Original arabe: M. DJEMAM (représentant, Confédération internationale des syndicats arabes) — Au nom de Dieu Clément et Miséricordieux permettez-moi de présenter mes félicitations au Président pour son élection à la présidence de cette session. J'aimerais également remercier le Directeur général, M. Juan Somavia, des efforts déployés pour l'élaboration de son rapport et de tous les autres documents qui portent sur des questions très importantes.

La question de la pauvreté est une question pressante qui touche beaucoup de personnes et de peuples car la pauvreté constitue la source réelle de toutes les injustices, des inégalités, et des marginalisations dans nos sociétés.

En effet, l'écart entre les riches et les pauvres va en s'aggravant. Des efforts sont déployés, il est vrai, mais ces efforts ne sont pas suffisants pour régler le problème. Des engagements sont pris au niveau international mais ne sont jamais respectés. Cela est dû à l'échec des politiques sociales et économiques dépourvues de justice. L'OIT n'est pas une institution financière. Mais elle se doit comme Organisation de fournir l'assistance nécessaire: assistance technique et aide adéquate pour rétablir l'équilibre dans notre société et essayer de remédier aux effets négatifs de la mondialisation

La discrimination sous toutes ses formes doit toujours être condamnée, qu'il s'agisse de la discrimination contre les femmes, les enfants ou des peuples dans leur ensemble. Il y a des peuples entiers aujourd'hui qui, du fait des conflits des civilisations, sont qualifiés de terroristes et sont victimes d'une des formes les plus graves de discrimination

Ce qui se produit aujourd'hui en Iraq constitue un cas de discrimination contre un peuple dans sa totalité et est contraire à la légitimité internationale. L'Iraq est occupé, il faudrait que cette Organisation et toute la communauté internationale consentent des efforts

afin de mettre un terme à cette occupation. C'est pourquoi il faudrait envoyer une mission rapidement afin d'évaluer les besoins du peuple iraquien et les moyens de l'aider.

Il est nécessaire de permettre à tous les travailleurs de reprendre immédiatement leur travail et d'assurer la protection de leurs salaires.

Il faut permettre l'utilisation des ressources pétrolières du pays, par les Iraquiens et à leur profit. Et enfin, permettre à tous les Iraquiens de jouir de toutes les libertés syndicales.

L'OIT devrait jouer un rôle primordial à ce propos en assurant la protection des travailleurs, la protection des droits syndicaux et des libertés syndicales, notamment dans la région arabe où les travailleurs se trouvent dans une situation difficile, où ils sont privés de leurs libertés syndicales, où les pauvres sont dans la nécessité de faire travailler leurs enfants. Tous ces peuples manquent de protection internationale, de protection sociale, de protection sanitaire. C'est pourquoi, permettez-moi de souligner le rôle joué par le bureau régional à Beyrouth. Ce bureau coopère avec nous, malgré les difficultés très importantes qu'il rencontre; il couvre une vaste région avec des ressources limitées. Il est nécessaire qu'il soit tenu compte des intérêts des travailleurs arabes dans tous les pays arabes et les autres pays. Malgré toutes ces difficultés, le mouvement syndical arabe apporte son appui à l'Organisation internationale du Travail dans l'accomplissement de sa noble mission et exprime sa solidarité avec le mouvement syndical mondial en vue de la protection des droits et acquis syndicaux.

Original arabe: M. JRAD (représentant, Union syndicale des travailleurs du Maghreb arabe) — Au nom de Dieu Clément et Miséricordieux. Permettez-moi, au nom des syndicats arabes de Mauritanie, du Maroc, d'Algérie, de Tunisie, de Jamahiriya libyenne, réunis au sein de l'Union syndicale des travailleurs du Maghreb arabe, de présenter à M. Wamalwa mes félicitations à l'occasion de son élection à la présidence de cette Conférence. Je suis fermement convaincu que, grâce à sa compétence et à son savoir, notre Conférence sera couronnée de succès.

Le rapport de M. Juan Somavia, Directeur général du Bureau international du Travail, concernant la lutte contre la pauvreté, est intéressant pour son analyse profonde du phénomène de la pauvreté, la richesse de ses informations importantes présentées et les propositions pour lutter contre cette pauvreté. Le mérite de ce rapport est d'avoir évité l'analyse socioéconomique et philosophique de la pauvreté et l'évaluation de ses résultats, et d'avoir plutôt essayé de nous faire comprendre que la pauvreté est un phénomène social qui doit être traité en tant que tel, et auquel il faut trouver des solutions sociales basées sur des choix courageux et sages.

Les pauvres et les exclus n'ont pas choisi leur sort, ils sont plutôt les victimes de choix économiques et sociaux inadéquats qui ont détruit le tissu social et économique de beaucoup de pays du Sud, augmenté le poids de leur dette extérieure et détruit leur balance commerciale. En même temps, ces pays, du fait de la mondialisation, ont été forcés d'ouvrir leurs frontières et ont croulé sous le poids des produits importés, alors qu'ils auraient pu profiter des taxes douanières pour les dépenser dans des services sociaux tels que la santé ou l'éducation, et ainsi améliorer le sort de leurs citoyens.

Nous assistons malheureusement à une augmentation du chômage et du nombre de personnes licenciées et marginalisées. Ainsi, le déséquilibre entre l'offre et la demande sur le marché de l'emploi a imposé des conditions de travail beaucoup plus dures en faveur du capital, la réduction des libertés syndicales et le non-respect des normes internationales du travail.

Ces conditions et cette situation ne cessent de se détériorer, elles continueront d'être une menace pour la paix et la sécurité internationales. En même temps, la monopolisation de la scène politique internationale par un pôle unique et la marginalisation des organisations internationales, et notamment les Nations Unies, constituent aussi une menace à la coexistence et à la compréhension entre les peuples.

Il faudrait que l'Organisation internationale du Travail, l'ONU et les organisations internationales essaient d'aider les peuples du monde. L'expérience a montré que les travailleurs sont ceux qui paient le prix des guerres et des conflits. Je citerai, à titre d'exemple, la situation tragique que vit l'Iraq aujourd'hui sous occupation étrangère, et qui nécessite une prise de position internationale claire en faveur de la fin de l'occupation et la protection de l'unité du peuple et du territoire iraquien. Il faut permettre au peuple iraquien de jouir pleinement de ses ressources et de sa souveraineté. En ce qui concerne la situation syndicale en Iraq, nous réaffirmons le rôle très important que devrait jouer l'Organisation internationale du Travail, afin d'aider à la reconstruction des syndicats, en collaboration avec la Confédération internationale des syndicats libres et la Confédération internationale des syndicats arabes, afin de garantir le respect des normes internationales du travail et d'assurer les conditions favorables à la constitution de syndicats libres et indépendants dans ce pays, sans tutelle et sans ingérence étrangère.

Permettez-moi, au nom de tous les travailleurs du Maghreb arabe et notamment mes frères, de l'Union des travailleurs algériens et de son président, de remercier tous les Etats, toutes les organisations syndicales et toutes les institutions internationales qui ont exprimé leur sympathie au peuple d'Algérie, suite au terrible tremblement de terre qui a fait des dizaines de milliers de morts, de sans-abri et de blessés. Nous les remercions tous de leur aide.

Le monde a besoin aujourd'hui d'une telle solidarité qui devrait être intensifiée et développée afin de favoriser le dialogue entre les cultures. Car, grâce à cette solidarité, nous parviendrons à un monde dans lequel régneront la justice, la paix et la liberté, loin de toute discrimination et de toute domination.

*Original anglais: M. UPADHAYAYA (délégué des travailleurs, Népal) — C'est mon honneur et mon privilège pour moi d'apporter au Président les vœux et les félicitations de la Fédération générale des syndicats du Népal pour son élection à l'unanimité à la présidence de la 91^e session de la Conférence internationale du Travail. A cet égard, je voudrais aussi féliciter le Directeur général et son équipe pour son rapport *S'affranchir de la pauvreté par le travail*. J'aimerais exprimer mes sincères remerciements, au nom de ma confédération et de tous les syndicats nationaux reconnus du Népal, y compris le NTUC, pour cette possibilité qui m'est donnée de m'adresser à cette auguste assemblée.*

Actuellement, le Népal passe par une crise extrêmement grave. Notre paix est en danger à cause de

l'extrémisme d'extrême gauche et notre démocratie est attaquée par des forces d'extrême droite non élues. Par conséquent, aujourd'hui, nous cherchons avant tout à permettre aux masses laborieuses de travailler en paix et à assurer la démocratie sans interruption dans la vie pratique.

En l'absence de paix et quand la démocratie est constamment menacée, comment peut-on rêver d'une vie active décente? La situation n'a jamais été aussi grave. La fermeture d'entreprises et le ralentissement des activités économiques sont devenus un phénomène très courant. Le chômage a donc été aggravé et la lutte contre la pauvreté s'est affaiblie.

Le marché du travail est aussi caractérisé par l'exploitation sur le lieu de travail, sous la forme du travail des enfants, du travail forcé et en servitude, de discriminations contre les travailleuses et de conditions de travail très mauvaises, avec de longues journées de travail et des salaires très bas.

La non-application des dispositions de la législation du travail et les carences de l'administration du travail ont empêché notre marché du travail d'aller dans la direction des travailleurs. Le salaire national moyen est de moins de 1 dollar E.-U. par jour et le salaire minimum est bien en dessous du seuil de pauvreté. Beaucoup de travailleurs ont dû accepter de rester là où ils étaient, avec un salaire de misère, plutôt que de chercher, peut-être en vain, un travail mieux payé. Les travailleurs non qualifiés, même dans le secteur formel, n'obtiennent pas le salaire qui leur permettrait de sortir de la pauvreté. Dans une telle situation, la population active de l'économie informelle représente 92 pour cent de la main-d'œuvre totale et connaît des difficultés extrêmes. La question de la protection sociale est devenue la question la plus importante. Ce qui est tout aussi important c'est la sécurité et la santé au travail. Le niveau de prise de conscience dans ce domaine est très bas et les maladies professionnelles très fréquentes, de même que les accidents du travail. Etant donné que notre pays est un des pays les moins développés, les progrès sont rares et les difficultés nombreuses.

En tant qu'un des partenaires sociaux responsables du Népal, nous faisons des efforts constants pour assurer des relations professionnelles saines dans le secteur formel et des relations d'emploi fiables et favorables aux travailleurs dans le secteur informel. Nous nous sommes engagés à représenter d'une seule voix les masses laborieuses, et nos efforts commencent à porter leurs fruits. Quelques exemples de cela: le Groupe de travail de haut niveau composé de la GEFONT et du NTUC, les deux plus grandes confédérations du Népal qui essaient, lentement mais sûrement, d'unifier le mouvement. Une plate-forme commune lancée par toutes les fédérations et confédérations reconnues du Népal, sous le nom de «Commission des syndicats pour l'égalité entre les hommes et les femmes et la promotion», ce qui est unique en son genre sur notre sous-continent, a introduit la sexospécificité dans le monde du travail. Un processus mené par l'OIT-SAAT l'année dernière a identifié 10 priorités communes aux différents syndicats du Népal et comblé le fossé entre ceux-ci. Par conséquent, il ouvre la voie à une nouvelle dimension en matière de collaboration. Nous sommes aussi très fiers d'avoir des positions communes sur certaines questions en matière de réformes de la législation du travail et un accord commun sur 7 points avec les organisations d'employeurs, en vue d'une discussion

approfondie, dans le but de corriger les anomalies de la législation du travail, de manière à créer une ambiance qui soit motivante sur les lieux de travail. Toutes ces avancées nous permettront certainement d'aboutir un jour à l'unité syndicale et de réduire la pauvreté.

Nous réaffirmons ici notre engagement envers le travail décent et notre engagement pour la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail. Le mouvement syndical au Népal va de l'avant, plein d'espoir pour l'avenir des masses laborieuses et de projets pour que cet espoir se réalise. Nous sommes vraiment reconnaissants aux travailleurs et à la communauté internationale pour les sentiments de solidarité qu'ils nous ont exprimés.

Original anglais: M. SILABAN (délégué des travailleurs, Indonésie) — C'est un grand honneur pour moi que de prendre la parole au nom des travailleurs de l'Indonésie, face à cette assemblée. J'aimerais m'associer aux orateurs précédents pour féliciter le Président pour son élection à la Présidence de cette 91^e session et lui souhaiter un grand succès dans ses travaux.

Nous avons accueilli avec satisfaction le rapport du Directeur général, qui comprend de nombreuses questions importantes concernant la situation à laquelle doivent faire face les travailleurs dans le monde entier.

Je viens d'un pays qui lutte contre d'énormes problèmes économiques liés à un climat politique instable et qui a connu toute une série de crises économiques qui se sont répandues dans la région asiatique il y a quelques années.

Même si nous avons réussi à renverser le dictateur à cette époque, nous souffrons des conséquences de ces crises économiques inattendues et les travailleurs doivent faire face à des licenciements injustes, reçoivent des salaires extrêmement bas, n'ont pas de protection suffisante et connaissent un chômage croissant.

Nous saluons les efforts que fait le gouvernement pour ratifier toutes les normes fondamentales de l'OIT et pour réviser les lois sur le travail dans le but d'établir de bonnes relations de travail et le travail décent dans le pays, mais nous insistons sur le fait que le gouvernement doit mettre en œuvre toutes les lois en vigueur, et en particulier celles qui visent à créer un organe tripartite au niveau national qui serait chargé de lutter contre le chômage et de créer un bon climat de travail.

Compte tenu de la situation actuelle, caractérisée par une délocalisation des entreprises, une dette extérieure énorme, un ralentissement de la croissance économique et d'autres problèmes qui y sont liés,

nous pensons parfois qu'il est impossible d'instaurer le travail décent et de lutter contre la pauvreté. Mais nous gardons courage en sachant que dans le monde les travailleurs de nombreux pays luttent et sont sacrifiés, tués, emprisonnés, etc. Nous apprécions également ce que font d'autres groupes de la société civile, qui collaborent avec les syndicats pour protester contre des systèmes inéquitables de répartition des revenus au niveau national et international et contre une mondialisation qui est incapable d'enrayer la montée du chômage et de réduire la pauvreté.

Le programme d'ajustements structurels, mis en place par le FMI et la Banque mondiale en Indonésie et qui impose à notre pays toute une série de mesures de privatisation des entreprises publiques, a entraîné une augmentation massive du chômage. La réduction imposée des subventions avec produits de base et le démantèlement des droits sociaux et du travail opposent l'OIT et les institutions de Bretton Woods dans la lutte contre la pauvreté et pour un travail décent, car, alors que l'OIT s'emploie à éradiquer la pauvreté, des institutions financières internationales continuent à répandre la pauvreté en Indonésie par leurs politiques.

Mon syndicat, le Syndicat de la prospérité de l'Indonésie, qui vient de tenir son quatrième congrès en avril dernier, a adopté une résolution visant à nous associer à d'autres groupes de la société civile pour lutter contre les politiques du FMI et de la Banque mondiale afin qu'ils encouragent également la création d'un travail décent, et pas uniquement le maintien d'un équilibre macroéconomique par des politiques sociales et du travail restrictives.

Comme je l'ai dit tout à l'heure, l'Indonésie est en train de réviser ses lois sur le travail, et nous demandons à l'OIT de nous fournir encore une assistance technique pour nous aider à mettre en place un système moderne de règlement des différends dans le monde du travail, et à dispenser une formation pour renforcer cet organe tripartite. Comme le dit le Directeur général dans son rapport, la voix du tripartisme est l'instrument de développement le plus important qui permette aux pays de parler d'une seule voix et de lutter contre la pauvreté tout en préservant le travail décent.

Nous insistons également pour que notre gouvernement continue d'aider les syndicats, à faire en sorte que les travailleurs soient représentés de telle façon que les organes tripartites nationaux et locaux soient acceptés par toutes les parties, car sans dialogue social il est difficile de lancer des actions collectives.

(La séance est levée à 11 h 40.)

TABLE DES MATIÈRES

	Pages
<i>Seizième séance:</i>	
Discussion du rapport du Président du Conseil d'administration et du rapport du Directeur général: Discussion (<i>suite</i>)	1
<i>Orateurs:</i> M ^{me} Zahi, M. Van Vuuren, M ^{me} Bakoko Bakoru, M. Vaz d'Almeida, M. Leather, M. Halkin, M. Altahi, M. Mongo, M. Trabelsi, M. Atanasof, M. Djemam, M. Jrad, M. Upadhayaya, M. Silaban	